



Ligue de Bretagne de Basket-Ball  
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02 23 46 33 81  
2 C, allée Jacques Frimot  
www.basketbretagne.com  
35000 RENNES  
secretariatgeneral@basketbretagne.com



Rennes le 9 mai 2018

## CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Vous êtes convoqué (e) à l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne qui se tiendra le

**Samedi 23 juin 2018**  
**Au Centre Socio-culturel**  
**13 rue Gabriel Péri**  
**56700 HENNEBONT**

- 08H15 à 09H15 : Pointage des délégués
- 9h30 : Assemblée Générale Extraordinaire :
  - Adoption des nouveaux statuts de la Ligue de Bretagne
  - Modalités d'entrée en vigueur des nouveaux statuts
- 09H45 : Assemblée Générale Ordinaire
- Intervention des personnalités
- Allocution du Président
- Rapport de la commission de contrôle
- Élection au Comité Directeur de la Ligue (3 postes à pourvoir)
- Élection des représentants de la Ligue à l'AG fédérale (**pour les associations des championnats de France et régionaux qualitatifs au championnat de France**)
- Adoption du Procès-verbal de l'AG du 10 Juin 2017 à MORLAIX
- Adoption des rapports d'activités
- Rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Budget prévisionnel
- Nomination des vérificateurs aux comptes
- Résultats des élections
- Récompenses



MINISTÈRE  
DES SPORTS



FFBB



CROS  
BRETAGNE

Tous les documents nécessaires à cette Assemblée Générale vous seront communiqués conformément aux statuts en vigueur.

Je vous prie de recevoir, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, mes meilleures salutations sportives.

Le Président de la Ligue  
Mickaël LEBRETON

PJ : Note explicative et appel à candidature  
Plan d'accès  
Pouvoir  
Mandat



Ligue de Bretagne de Basket-Ball  
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02 23 46 33 81  
2 C, allée Jacques Frimot  
www.basketbretagne.com  
35000 RENNES  
secretariatgeneral@basketbretagne.com

## Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose des représentants des groupements sportifs affiliés, ayant leur siège sur le territoire de la Ligue.

Les représentants doivent posséder la qualité de Président des groupements qu'ils représentent. Toutefois, le Président peut donner mandat express, à une personne de son club licenciée à la Fédération, afin de représenter celui-ci.

Les représentants doivent être majeurs et jouir de leurs droits civiques.

Un groupement sportif, ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité, de la Ligue et de la Fédération Française de Basket Ball.

**Les délégués devront obligatoirement présenter leur licence** à la commission de contrôle vérifiant les **pouvoirs** qui devront être **signés et timbrés** du Président de la section de Basket de leur société, sinon ils ne seront pas acceptés.

**Seules** les associations dont les équipes seniors ne disputent que **le championnat départemental** pourront **donner pouvoir** au délégué d'un autre groupement sportif, lequel ne pourra représenter plus de 2 groupements sportifs en sus de son propre club.

Toutes les associations dont l'équipe première dispute le championnat national et/ou régional devront être représentées par un membre licencié de leur société. **Aucun pouvoir ne sera admis pour les clubs dont une ou plusieurs équipes disputent les championnats nationaux et/ou régionaux.**

*Nous rappelons que la représentation de toute société est obligatoire sous peine d'une pénalité financière de :*

- 30 € par tranche de 50 voix pour les groupements sportifs dont les équipes disputent les championnats départementaux.
- 70 € par tranche de 50 voix pour les groupements sportifs dont les équipes disputent les championnats nationaux et régionaux.

### ÉLECTION AU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE

**3 postes à pourvoir**

**Candidatures à adresser par lettre recommandée à la Ligue – Secrétariat Général pour le 24 mai 2018 dernier délai (cachet de la poste)**

### ÉLECTION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE FEDERALE

**2 représentants à élire** ainsi que **2 suppléants**, (par les clubs disputant le championnat national et/ou le championnat régional qualificatif pour le championnat national)

**Candidatures à adresser pour le 24 mai 2018 dernier délai (cachet de la poste)**